

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2016

Le mardi 12 avril 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Claire SADDY
M. Thierry BRAILLARD
M. Christophe GEOURJON
Mme Corinne IEHL
M. Kader CHARNI

POUVOIR A :

M. CHARLES
Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 1^{ER} MARS 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 8e et 9e - Participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social – Adaptation du montant de l'opération 69059005, affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3 "Habitat PEP 2015-2020", programme 00016 et attribution de subventions – Autorisation de signature de conventions.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : C'est un rapport traditionnel. Il s'agit de la participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, les participations financières sont accordées sous forme de subventions d'équilibre.

Nous sommes concernés pour l'ensemble de la ville de Lyon par 51 opérations de logement social dont 9 sur le 7ème arrondissement que je vous laisse découvrir dans le corps de la délibération.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHELLALI : *Quelques mots sur ce dossier qui je crois illustre, ce que nous disons depuis le début de ce mandat à propos de votre manière d'aborder le logement social.*

En effet, pour nous vous avez une vision particulièrement comptable de ce sujet et non qualitative.

Sur cette délibération, ce sont 330 logements sociaux que vous nous proposez d'aider à financer.

A force de ténacité de la part de notre groupe, nous avons enfin obtenu la communication des taux de logements sociaux sur les secteurs concernés. Et que constate-t-on ici ?

Et bien sur ces 330 logements 276 soit près de 84 % sont dans des IRIS où le taux de logement social est supérieur aux 25 % légaux.

Pour vous montrer Madame l'adjointe que nous ne sommes pas des anti-logements sociaux, comme certains aiment à le présenter, nous nous abstenons sur cette délibération puisque il y a quand même 54 logements situés dans une zone où le taux SRU est inférieur à 25 %.

Je vous remercie.

Mme ZAIT-MATEN : *Monsieur le Conseiller, je vous suggère de rapporter ce que vous nous dites là, à l'extérieur et, d'expliquer aux 58 000 demandeurs de logements sociaux de la Métropole, aux 24 000 demandeurs dans la ville de Lyon et à plus de 3 000 demandeurs dans le 7^e arrondissement, ce que vos propos veulent dire.*

Nous sommes dans la production de logement social de très grande qualité, Monsieur CHELLALI, contrairement à ce que vous dites et nous ne faisons pas un bilan comptable des décisions que nous prenons en matière sociale, contrairement à tout ce qui a pu être fait avant 2001.

M. CHARLES : *Je trouve qu'il est facile d'isoler une délibération parmi un programme qui est celui de la PPI et de la Métropole et de voir sur 10 ans le logement social.*

Quelles sont les communes qui ne veulent pas du logement social ? La plupart du temps, y compris dans les arrondissements, ce sont souvent les arrondissements de droite.

Je suis désolé de le rappeler à Monsieur CHELLALI mais, jusqu'à présent, nous avons rééquilibré, pas encore assez – je suis d'accord avec lui qu'il faut encore participer au rééquilibrage du logement social à mixité sociale – mais cette dynamique existe depuis 10 ans et, nos adversaires dans le domaine, ce sont des maires de droite qui veulent préserver leur pré carré social et politique et qui ne veulent pas de pauvres chez eux. Il faut balayer devant son camp souvent.

Mme DAGORNE : *Sur cette question, comme l'a dit Monsieur CHELLALI, nous n'avons pas une position anti logement social et, comme le faisait remarquer Monsieur CHARLES, il s'agit de la question de la mixité, comme avec les Iris.*

La plus grosse partie de la production du logement social se fait sur des arrondissements où la production du logement social est déjà très en avance par rapport à d'autres.

Il suffit de regarder ce qui se fait – 83% si j'ai les chiffres en tête – sur le 7^e, le 8^e et le 9^e arrondissements alors que, des arrondissements comme le 1^{er} ou le 4^e sont largement en dessous.

Vous allez me parler de périmètres à aménager, c'est évidemment plus simple dans le 7^e arrondissement mais si vous regardez sur le 1^{er} qui fait plus de logement social en diffus par exemple, plus d'effort en termes de production que le 4^e arrondissement, il y a une logique que l'on ne comprend pas.

Des efforts sont à faire, effectivement chacun doit balayer devant sa porte, j'en suis tout à fait consciente mais on ne veut pas passer pour des anti-logements sociaux ; on est conscient de la demande qui émane de personnes en situation difficile, quasiment 70% de notre population pourraient être éligibles au logement social et je ne veux pas faire de mauvais procès, en revanche il faut faire un effort un peu plus important sur la répartition et la mixité sociale.

Mme LA MAIRE : *Tous les programmes de construction sont faits dans un esprit de mixité, c'est-à-dire que quand on construit aujourd'hui de nouveaux logements sociaux, on construit en même temps des logements en accession à la propriété qui ne sont pas des logements sociaux.*

Après, évidemment, on a la chance dans le 7^e arrondissement d'avoir encore beaucoup de terrains à bâtir. Or on construit là où l'on peut construire. Si on construit plus à Gerland qu'à la Guillotière, c'est parce qu'il y a plus de terrains à Gerland qu'à la Guillotière.

Dans toute la Métropole, il en est de même : on construit là où il y a une densité moindre, où il y a de la place pour construire.

Ce que disait Bruno CHARLES est aussi vrai : dans d'autres communes de la Métropole, il y a des maires, notamment de votre parti, qui sont opposés à la construction de logements sociaux.

Vous ne pouvez pas nous faire le reproche qu'il n'y a pas de mixité puisque c'est notre objectif et nous le mettons en œuvre sur l'intégralité de la Métropole.

M. BLACHIER : *Vous nous parlez de la position de votre groupe de manière générale sur la ville de Lyon. Je vous invite à parler à vos collègues du 2^e et du 6^e arrondissement et non du 1^{er} et 4^e.*

Je vous invite aussi à parler à vos collègues de la Métropole car il ne me semble pas qu'Ecully – ce n'est pas votre groupe mais un groupe associé – soit beaucoup plus présent au niveau du logement social.

Je me rappelle du 7^e arrondissement à l'époque où vos amis étaient aux affaires à la mairie : on était dans des taux de logements sociaux extrêmement bas.

Quand vous dites que vous n'êtes pas anti-logements sociaux, la politique qui était menée par vos amis montre un certain nombre de déterminants sur cette question : je suis beaucoup pour la politique par la preuve et vous ne prouviez pas quand vous étiez aux affaires, que vous étiez pour le logement social.

Je suis très content qu'il y ait beaucoup de logements sociaux sur le 7^e arrondissement, parce que cet arrondissement est mixte, divers et c'est aussi cela que veulent les habitants du 7^e. Malgré le fait que les loyers augmentent dans les quartiers de la Guillotière, c'est bien que l'on ait la possibilité pour chacun, de pouvoir habiter notre arrondissement ouvert à tous, c'est une politique dont nous sommes fiers.

Mme DAGORNE : *Je n'ai pas à soutenir les collègues des autres arrondissements, je suis élue dans le 7^e arrondissement et je peux parler sans être automatiquement renvoyée à l'attitude de mes autres collègues.*

Par ailleurs, Monsieur BLACHIER, je vais être très claire avec vous, quand je citais le 1^{er} et 4^e arrondissements, je suis tout à fait d'accord pour y ajouter le 6^e arrondissement. On peut faire des choses en diffus sur certains arrondissements.

La simplicité sur les arrondissements comme le 7^e, le 8^e et le 9^e est qu'il y a des terrains à construire donc on applique les 25% voire plus. Mais il faut aussi balayer devant sa porte et regarder quand on fait en diffus une cinquantaine de nouveaux logements sociaux sur le 4^e qui compte à peine la moitié du nombre d'habitants de notre arrondissement : il y a peut-être aussi des choses à régler.

C'est pour cela que quand on parle de logique comptable, de mixité et de raisonner au sein même de la ville de Lyon, c'est qu'il y a aussi des petites choses à revoir.

Mme AIT-MATEN : *Juste une petite précision sur les neuf programmes sur le 7^e arrondissement, plus de 350 logements, trois des opérations qui cumulent à elles seules, un peu plus de 200 logements sont deux acquisitions améliorations : on ne va pas détruire le foyer ADOMA, il est en rénovation, c'est de celui-ci dont on parle au 28 rue Georges Gouy.*

L'immeuble ARALIS, boulevard Yves Farge, va être entièrement reconstruit, on ne va pas le détruire pour faire baisser le taux SRU sur le quartier et enfin, avenue Jean Jaurès c'est effectivement un logement en acquisition amélioration.

Arrêtez de faire penser que nous sommes en train d'augmenter de manière éhontée et scandaleuse, le taux SRU sur Gerland car c'est faux et je vous demanderai de saluer enfin des projets qui arrivent et qui voient le jour, l'ilot Parmentier, la rue de Tourville et le 75 rue de Gerland pour lesquels nous nous sommes tous battus pour qu'il y ait suffisamment de logements.

Halte aux fantasmes, stop à toutes les inventions, car c'est dans votre tête Monsieur CHELLALI que vous pensez que Gerland est en train d'exploser et pourtant, vous le savez aussi bien que moi que nous en avons une nécessité impérieuse.

Mme MARION : *J'en profite pour m'excuser de mon retard et je suis désolée d'arriver au milieu des débats.*

Sur ce dossier je m'abstiendrai car, concernant le logement social, la question n'est pas forcément d'en construire le plus possible mais surtout de repenser aux conditions d'attribution et de les pratiquer de la manière la plus juste possible.

A ce titre, il faudrait mettre certainement en place un certain nombre de mesures pour améliorer la gestion de ce parc existant.

Je mets en avant deux mesures : réaliser un audit sur les conditions d'occupation actuelles des logements sociaux, éviter que certains locataires le soient de manière pérenne sans que soient vérifiés leurs revenus par rapport à la possibilité d'accéder à un logement social et, également et cela est très important et nos concitoyens le réclament, quand on se « balade » dans Lyon et l'arrondissement, cela remonte régulièrement, c'est assurer la transparence dans les procédures d'attribution des logements sociaux, avec des réunions des conditions d'attribution, rendues publiques, des listes des bénéficiaires disponibles dans les mairies. Tous nos concitoyens apprécieraient ces mesures, je pense.

Mme LA MAIRE : *Madame MARION, vous allez être comblée puisque le prochain CICA qui se déroulera en mairie, sera justement autour du logement social et nous vous expliquerons en détail toutes les conditions d'attribution et les mécanismes. Vous verrez que nous sommes complètement transparents sur ces attributions de logement social.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, Mme MARION)

2 - Direction des Cimetières - Création du pôle décès et extension des bureaux - Opération n° 07020001 - 177 avenue Berthelot à Lyon 7^e - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00008.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M.ACACIA : Il nous est proposé d'aménager dans un espace situé dans l'immeuble au 177 avenue Berthelot Lyon 7^e, un guichet unique regroupant en un seul lieu toutes les démarches relatives aux décès, déclarations et autorisations règlementaires pour les funérailles et ce, pour l'ensemble de la ville de Lyon.

Ces formalités sont actuellement réparties entre les services d'Etat Civil des mairies d'arrondissement et la Direction des Cimetières.

Au sein de ce nouveau « Pôle décès », la Direction des Cimetières prendra en charge la totalité des formalités liées aux décès sur la commune.

Je vous renvoie au projet de délibération pour les détails techniques, notamment au niveau des aménagements. Ce qui est important, c'est de noter que ces nouveaux aménagements permettront plus de facilité et d'accessibilité aux personnes pour qui c'est déjà difficile dans de tels moments.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *C'est un dossier à la fois technique et d'accueil des familles dans la douleur et si j'ai bien compris, il n'y aura plus de service d'accueil dans les mairies d'arrondissement, tout sera concentré au niveau de l'avenue Berthelot pour l'ensemble de la ville.*

Il y a quinze personnes qui vont être mobilisées sur le « Pôle d'accueil » de l'avenue Berthelot, est-ce que c'est du personnel qui vient des mairies d'arrondissement ? C'est à coût zéro en matière de personnel, est-ce que ça enlève des agents au niveau de l'accueil de l'Etat Civil de notre mairie par exemple ?

Concernant la localisation de cet accueil qui va être à côté des pompes funèbres intercommunales, dans un secteur aujourd'hui ouvert à la concurrence, est-ce qu'on a la certitude que l'on pourra avoir les principes de libre concurrence, préservés ?

M.ACACIA : *J'ai oublié de préciser que ces services entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.*

Concernant votre question, tous les services seront regroupés au 177 avenue Berthelot. S'agissant de la concurrence, aujourd'hui nous sommes non loin du centre intercommunal et les agents n'orientent pas vers différents prestataires. Leur seul travail est de recueillir les éléments des démarches administratives en rapport avec l'Etat Civil.

S'agissant des agents, je n'ai pas l'information concrète de leur reclassement, une proposition leur sera faite d'aller travailler au sein de ce service là pour les 15 personnes. Pour le reste, je n'ai pas de précisions.

Mme LA MAIRE : *Nous n'avons pas de diminution de personnel dans notre service d'Etat Civil, il ne bouge pas, il sera affecté à d'autres tâches qui ne manquent pas.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Lyon 7e - Convention de gestion du parking sis 102, rue de Marseille (Ilot Rognon) entre la ville de Lyon et les occupants des bâtiments annexes - EI 07 075.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M.ACACIA : La ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé « Ilot Rognon » situé 102 rue de Marseille à Lyon 7^e.

Les bâtiments situés sur l'Ilot Rognon sont à ce jour mis à disposition par contrats distincts de plusieurs occupants tels que l'Opéra de Lyon et l'Institut d'Etudes Politiques.

Après le départ d'Handicap International, présent sur le site jusqu'en 2015, une partie des locaux a été réaffectée ou est en cours de réaffectation.

Aujourd'hui, les 9 emplacements de parking sont répartis entre les différents occupants pour leur besoins de service et de la façon suivante : IEP : 2 - Opéra : 2 - GIP « Maison de l'emploi et de la formation » : 2 - ville de Lyon : 3.

Concernant les détails techniques, je vous renvoie au rapport.

Je vous demande de soutenir ce projet de délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Autorisation de programme n° 2015-1 "Vidéo protection PEP 2015-2020", programme 00018 "Sécurité/Prévention des Risques". Lancement du projet d'installation de caméras supplémentaires dans les secteurs des 1er, 2e et 7e arrondissements.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M.ACACIA : Par délibération du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le lancement du développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020.

S'agissant des détails techniques, notamment des montants globaux de l'opération au niveau de la ville, tous les détails sont dans le rapport.

Pour le 7^e arrondissement, il y a deux caméras qui vont être installées boulevard Yves Farge. A proximité de la place Docteurs Charles et Christophe Mérieux, déjà dotée en vidéo protection, l'implantation de deux caméras offrirait des possibilités opérationnelles intéressantes en réponse aux problématiques du site.

Ces deux caméras ont été proposées suite à un diagnostic réalisé permettant d'identifier ce site exposé aux faits délictuels.

Je vous demande de soutenir ce projet de délibération.

M. CHELLALI : *Nous voterons favorablement cette délibération ; vous le savez, nous sommes favorables à la vidéo surveillance. Cet endroit du 7^e connaît des problèmes de délinquance réguliers qui importunent les habitants dont l'immense majorité souhaite vivre tranquillement et j'espère qu'elles seront installées avant l'été.*

M. CHARLES : *Vous ne serez pas surpris, mon groupe s'est déjà exprimé au Conseil Municipal, car il y a plusieurs années que nous pointons plusieurs choses qui, à chaque fois, sont vérifiées.*

Nous ne nions pas les problèmes de sécurité ni les incivilités mais quand l'Etat diminue les moyens de la police nationale, que l'on a un discours sur la réduction des fonctionnaires, on remplace les moyens humains par la technique.

Or, toutes les études prouvent que cette technique n'est pas efficace et comme il n'y en a pas assez, on en rajoute.

Nous voterons contre, non pas pour nier les problèmes de sécurité mais, pour pointer le fait que ce n'est pas par la technique que l'on remplace une présence humaine et que l'on résout les problèmes de sécurité.

Mme MARION : *Je suis pour la vidéo surveillance donc je voterai pour ce rapport avec cette réserve et, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur CHARLES sur le fait que la technique ne peut pas remplacer les moyens humains qui ont été subrepticement diminués au cours des derniers mandats au niveau national.*

Le rapport est adopté à la majorité.

(2 voix contre : Mme IEHL, M. CHARLES)

5 - Attribution d'une subvention ponctuelle d'investissement de 3 500 euros maximum à "La Mutuelle Petite Enfance Lyon 7", située 30 rue Renan à Lyon 7e, pour l'achat de matériel pour son espace jeux - Approbation d'une convention.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La Mutuelle Petite Enfance gère le Relais d'Assistantes Maternelles « Pouss'7 » installé 30 rue Renan à Lyon 7^e ; ces locaux sont mis à disposition par la Ville.

Je vous remercie de soutenir cette proposition de délibération pour l'achat de matériel pour son espace jeux.

Mme DAGORNE : *Je profite de ce dossier sur la petite enfance, pour savoir si vous auriez des informations à nous donner sur le projet de remplacement de la crèche Crestin qui n'aura pas ce nom puisque nous avons une école mais, je souhaiterais savoir où on en est sur l'avancement de ce dossier puisque c'était une promesse du mandat et qu'il y a un besoin de places de petite enfance en collectif supplémentaires sur notre arrondissement.*

Mme LA MAIRE : *Nous sommes toujours en recherche, à la fois d'un terrain et d'un lieu ; on avance et peut-être que l'on aura une solution d'ici quelque temps. Je ne peux pas vous en dire plus en l'état mais on a en vue quelques solutions de ce côté-là de l'arrondissement, pas forcément pour une crèche municipale mais pour un équipement petite enfance.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations patrimoniales, pour un montant de 12 800 euros - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP).

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Dans ce rapport nous sommes concernés par l'association du musée africain de Lyon, anciennement le musée des missions africaines de Lyon, pour un montant de 3 500 euros.

Comme vous le savez, ce musée est un des trois musées que nous avons dans notre arrondissement, il organise régulièrement des manifestations autour des cultures africaines, principalement de l'Afrique subsaharienne.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous voterons cette subvention avec joie car ce musée est en grande difficulté même si on en parle beaucoup moins que d'autres musées.*

C'est un musée privé qui fait moins de bruit, qui alerte moins la presse car il n'est pas sur des engagements publics mais c'est une bonne idée que de le soutenir dans cette période.

Il y a une richesse exceptionnelle des collections et une qualité des animateurs toujours disponibles pour le public et une politique d'animation envers les jeunes remarquable.

C'est une richesse pour notre arrondissement parce que beaucoup de questions se posent actuellement et si l'on peut donner un coup d'éclairage sur ce musée en votant cette subvention, cela me paraît une bonne idée et on est tous d'accord ici, je pense.

Mme LA MAIRE : *Une fois n'est pas coutume mais je vois que sur cette question- là, vous partagez notre point de vue.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation pour l'organisation du Festival Lyon Bande dessinée les 3, 4 et 5 juin 2016 - Approbation d'une convention cadre.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne une manifestation très inscrite dans le paysage culturel lyonnais, c'est le Festival Lyon Bande Dessinée du 3 au 5 juin 2016.

Dans notre arrondissement, on a un certain nombre de manifestations principalement autour du cinéma Comoedia avec une exposition.

La subvention d'un montant global de 20 000 euros pour l'ensemble des manifestations, qui a eu au cours des années, rentrer dans les manifestations françaises.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Le Canut des Canits pour l'organisation du Gypsy Lyon festival, du 26 au 29 mai 2016.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : L'association « Les Canuts des Canits » a sollicité l'aide financière de la ville de Lyon pour l'organisation du Gypsy Lyon festival, du 26 au 29 mai 2016, à la Croix Rousse, dans certains endroits de la ville mais principalement dans le 7^e arrondissement autour du Comoedia et à la Guillotière.

L'association « Les Canuts des Canits » a été créée en 2009 et a pour principal objet de créer, développer, promouvoir et organiser des festivals musicaux spécialisés dans la musique manouche et tzigane.

Le montant de la subvention est modeste, 4 000 euros à l'association Le Canut des Canits.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RETIRE - 9 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Jazz à cours et à jardin pour l'organisation du Festival Jazz à cours et à jardin, du 1er au 5 juin 2016.

Mme LA MAIRE : Ce rapport a été retiré car cette association avait prévu de faire des manifestations dans des jardins privés du 7^e arrondissement mais finalement, elle n'a pas eu d'opportunités donc elle ne se produira pas dans notre arrondissement.

10 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions type.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport est traditionnel ; il s'agit de l'enveloppe animations de cet été avec le soutien de quatorze projets festifs.

Nous sommes concernés par un projet porté par l'Arche de Noé, la fondation de l'Armée du Salut qui organise un pique-nique d'animation sur la Guillotière, qui rassemble chaque année énormément de monde, c'est le Piquenique à la Guill'. Il aura lieu cette année le 1^{er} juillet 2016 tout autour des locaux de l'association, de l'église Saint André.

Cette manifestation a trouvé son public et son équipe de bénévoles ; c'est un grand moment d'animations du début de l'été à la Guillotière. Ils demandent une subvention de 1 000 euros, montant très modeste.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local du domaine privé, situé 49 rue Montesquieu à Lyon 7^e, au profit de l'association « 7 Accueil » - EI 07057.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : L'association « 7 Accueil » a pour but d'accompagner dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, les personnes en difficulté et les allocataires du RSA domiciliés sur le 7^e arrondissement plus spécialement.

Pour l'aider dans la mise en œuvre de ses actions, l'association « 7 Accueil » bénéficie de la part de la ville de Lyon de la mise à disposition à titre gratuit d'un local de 81 m² environ situé au rez-de-chaussée au 49, rue Montesquieu à Lyon 7^e.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle du bien immobilier correspondant à cette mise à disposition est estimée à 8 700 €.

Je vous propose de voter pour ce projet.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Approbation d'une convention avec l'Education Nationale organisant l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne le renouvellement d'une convention avec l'Education Nationale autour de l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Dans le cadre de cette convention, la ville de Lyon propose à l'Education Nationale, de faire intervenir auprès des enfants, des personnels qualifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, particulièrement les activités à taux d'encadrement renforcé, les activités nécessitant des protocoles de sécurité particuliers et bien évidemment l'adaptation scolaire que vous tous, vous connaissez.

Cette convention avec l'Education Nationale est établie pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Je vous propose de vous positionner favorablement sur ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général, approbation et autorisation de signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des seize centres sociaux de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le montant global de la subvention concernant ce rapport s'élève à 711 318 euros, identique à 2015.

Je vous propose de vous positionner favorablement sur ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à septembre 2016 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 13 au 16 mai 2016 - Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à septembre 2016 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 13 au 16 mai 2016.

L'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline traditionnelle « la boule lyonnaise ». La Plaine des Jeux dans notre arrondissement est largement concernée.

En 2015, l'Association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon a perçu une subvention de 35 000 euros de la ville de Lyon pour l'organisation de ces deux événements.

En raison de l'intérêt que présentent ces manifestations, au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association les Lions du 8e, pour l'organisation d'une manche du "Tournoi National Jeunes" de tir à l'arc, du 14 au 16 mai 2016, dans le stade de Gerland à Lyon 7^e

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association les Lions du 8e, pour l'organisation d'une manche du "Tournoi National Jeunes" de tir à l'arc, du 14 au 16 mai 2016, dans le stade de Gerland à Lyon 7^e

Cette compétition réunira sur les 3 jours l'élite nationale des jeunes et espoirs, soit deux cents participants.

Cette année, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 3 000 euros et, en raison de l'intérêt que présente la manifestation, je vous propose d'allouer une subvention de 2 500 euros à l'association Les Lions du 8^e.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole pour l'événement "Eurhône" du 25 juin 2016.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole pour l'événement "Eurhône" du 25 juin 2016.

Cette édition de descente nautique sera placée sous le thème des nations participantes à l'Euro 2016. Chaque embarcation devrait être rattachée à un des pays européens de l'Euro 2016.

Pour l'organisation de cet événement, l'Association sollicite une aide financière à hauteur de 3 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 29 800 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Les premiers Lions du Sport de l'année 2016 ont été attribués après proposition à l'Office des Sports à trois associations : LOU Bridge 750 euros – Team Lyon 7 500 euros – NO KACHI Lyon 750 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 4 000 euros à l'Association "Comité Exécutif National" pour l'organisation de la Rencontre Nationale Sportive (RNS) Malgache les 26, 27 et 28 mars 2016.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention ponctuelle de 4 000 euros à l'Association "Comité Exécutif National" pour l'organisation de la Rencontre Nationale Sportive (RNS) Malgache les 26, 27 et 28 mars 2016.

L'association CEN a choisi Lyon pour la 41^e édition de la RNS qui a lieu les 26, 27 et 28 mars 2016.

Plus de 6 000 personnes (public, sportifs, artistes, intervenants et exposants culturels, bénévoles) sont attendues autour du site de Gerland à Lyon 7^e et des gymnases retenus pour les différentes rencontres sportives.

La RNS présente un budget prévisionnel sensiblement supérieur à ceux des années précédentes, notamment pour les dépenses permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité de la manifestation.

Le budget prévisionnel de la manifestation « Rencontre Nationale Sportive » s'élève à 103 000 €. L'Association CEN sollicite le soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 10 000 €.

Compte-tenu du rayonnement de cette manifestation sportive, je vous propose qu'une subvention de 4 000 € lui soit allouée.

Si ces dispositions vous agrément, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 5 000 euros à l'Association Asul Lyon 8 Tennis de Table pour l'organisation du Championnat de France de tennis de table handisport, les 21 et 22 mai 2016 au Palais des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention ponctuelle de 5 000 euros à l'Association ASUL Lyon 8 Tennis de Table pour l'organisation du Championnat de France de tennis de table handisport, les 21 et 22 mai 2016 au Palais des Sports.

Parmi les pongistes internationaux qui seront présents, certains sont sélectionnables pour les jeux paralympiques de Rio.

Le budget prévisionnel de ces championnats de France de tennis de table Handisport s'élève à 123 000 €. L'Association « ASUL Lyon 8 Tennis de Table » demande un soutien de la ville de Lyon à hauteur de 8 000 €.

Compte-tenu du rayonnement de cette manifestation au plan national et de son intérêt pour le développement de la pratique sportive auprès des personnes handicapées, je vous propose qu'une subvention de 5 000 € lui soit allouée.

Si ces dispositions vous agrément, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Lyon 7e - Réalisation d'une bibliothèque municipale à construire sur l'îlot Fontenay à Gerland - Opération 07302001 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette délibération porte sur un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour le projet de médiathèque à Gerland qui est aujourd'hui bien avancé puisque son ouverture est prévue pour le premier trimestre de l'année prochaine.

Ce rapport porte donc spécifiquement sur la substitution du bailleur qui porte l'opération, à savoir qu'en 2011, la convention avait été signée avec l'OPAC du Rhône et depuis le 19 décembre 2014 et la création de l'OPH de la Métropole de Lyon, ce bailleur est devenu Lyon Métropole Habitat.

Ce nouvel OPH reprend l'ensemble des obligations de l'OPAC du Rhône.

Cette délibération vise à signer un avenant à la convention pour substituer Lyon Métropole Habitat à l'OPAC du Rhône.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Lyon 7e - Halle Tony Garnier - 20 place des Docteurs Charles et Christian Mérieux - Travaux de rénovation du clos et du couvert - Opération n° 07026525 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2013-1, programme 20005.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est une continuité des rapports que nous avons déjà votés l'année dernière, en juillet et décembre 2015.

En juillet, c'était pour le lancement des études pour un certain nombre de corrections de difficultés sur la Halle Tony Garnier.

Aujourd'hui, nous rentrons dans une phase active des travaux avec le lancement de cette opération portant sur des désordres liés à des problématiques d'étanchéité, d'évacuation d'eau, des problèmes de structures du bâtiment qui devront être corrigés par ces travaux qui vont démarrer.

L'ensemble des opérations est estimé à 2 800 000 euros HT ; une partie de ce coût sera pris en charge par l'exploitant donc, la Halle Tony Garnier, et une subvention est attendue de la part de la DRAC, le monument étant inscrit aux monuments historiques.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Lyon 7e - ZAC Bon Lait - Acquisition à titre gratuit par la ville de Lyon du jardin des Abruzzes sis 34 rue Clément Marot – EI 07307 – N° d'inventaire 07307T001-01 - Opération 60021836 "Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020", AP 2015-1, programme 00020.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Avant d'aborder ce rapport, je voudrais informer le Conseil de certains travaux concernant les espaces verts de notre arrondissement : depuis quelques jours, les aires de jeux pour enfants des squares Marie-Madeleine Fourcade et Raspail, sont ouverts après les travaux de rénovation des revêtements, pour le plaisir des plus petits en cette période de vacances scolaires.

Dans quelques jours, ce sont les revêtements autour des arbres dans les cours des groupes scolaires Briand et Ravier qui seront renouvelés pour être mieux adaptés.

Dans quelques semaines, c'est l'aire de jeux pour enfants du square Ancel qui verra son revêtement refait, de même la maison Iaffrate sera démolie pour laisser la place à un espace vert.

Concernant le rapport n° 22, cela concerne l'acquisition à titre gratuit, par la ville de Lyon, du Jardin des Abruzzes situé au 34 rue Clément Marot dans la ZAC du Bon Lait.

La cession par la SERL au profit de la ville de Lyon porte sur le Jardin des Abruzzes, d'une superficie de 1 174 m² ainsi que sur les ouvrages réalisés par la SERL, c'est-à-dire les espaces verts, le mobilier, l'éclairage, les aires de jeux, les clôtures etc.

Il convient de préciser que les frais notariés seront pris en charge par la ville de Lyon.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 euros - Opération : acquisition en VEFA de 5 logements (3 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 30-32, rue des Girondins à Lyon 7^e.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Le 17 décembre 2015, la ville de Lyon a accordé sa garantie à la SAHLM Le Toit Familial pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 euros.

Le 14 décembre 2015, la SAHLM Le Toit Familial a fusionné avec la SAHLM Cité Nouvelle.

Aujourd'hui, il s'agit simplement de reprendre notre délibération de l'époque, pour dire que cette garantie sera bien donnée à la nouvelle structure qui s'appelle SAHLM Cité Nouvelle.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Suite à mon intervention sur le logement social, le taux SRU étant de 29,3 % sur ce secteur, nous nous abstenons sur ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

24 - Modification de la délibération n° 2015/1337 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 977 800 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements PLS situé 64, cours Gambetta à Lyon 7^e.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit là aussi d'un rapport de pure forme puisque c'est une garantie qui a été accordée à hauteur de 15% à la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 977 800 euros auprès de la Caisse des Dépôts. Or la Caisse des Dépôts a souhaité qu'un complément soit apporté à l'article 3 de notre délibération principale. C'est la même délibération avec une modification de forme.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions du 7^e arrondissement au Conseil Municipal Avril 2016

Mme LA MAIRE : Nous allons voter les questions du 7^e arrondissement qui seront posées au conseil municipal du 25 avril 2016 car c'est le tour du 7^e de poser des questions. Trois questions seront posées, elles seront votées question par question.

1 – EHPAD Les Girondines

Le « Foyer des Aveugles », comme il est appelé dans le 7^e arrondissement, a une longue histoire. Né en 1921 et accueillant uniquement des femmes, le foyer s'installe en 1978 au 22 rue de l'Effort et devient mixte.

Les locaux de la rue de l'Effort étant devenus obsolètes et non adaptés aux normes nouvelles, l'association « Foyer Résidence Rhodanien des aveugles » décide d'acquérir en 2012 un terrain dans la future ZAC des Girondins, rue Crépet, pour y construire un nouvel équipement. Cet Etablissement d'hébergement des Personnes Agées Dépendantes a pris le joli nom des « Girondines » et doit être prochainement inauguré.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous apporter des précisions sur ce projet, son financement, les services qu'il proposera et les publics qu'il pourra recevoir ?

2 – Nouvelle médiathèque de Gerland

La construction d'une nouvelle bibliothèque à Gerland est une bonne nouvelle pour tous ses habitants. Sa réalisation est en cours au rez-de-chaussée d'un immeuble construit par Lyon Métropole Habitat dans l'îlot dit de Fontenay, et son ouverture est prévue pour la fin du premier trimestre 2017.

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, vous poser deux questions à propos de cette bibliothèque :

- D'une part, pourriez-vous nous apporter des précisions sur le contenu et sur l'aménagement de ce nouvel équipement d'une surface de près de 1000 m², sur les spécificités de son fonds documentaire et de ses collections, et nous indiquer le coût et le financement de cette opération ?
- D'autre part, l'ancienne bibliothèque, située place des Pavillons, a fermé ses portes le 9 avril dernier. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous détailler les actions qui seront mises en place dans cet intervalle de fermeture pour faire en sorte que les habitants gardent le lien avec la bibliothèque ?

3 – Restaurants scolaires de Lyon : lutte contre le gaspillage et écocitoyenneté

Le Parlement européen a adopté une résolution demandant des mesures urgentes pour lutter contre le gaspillage alimentaire en matière de restauration scolaire. On estime que le gaspillage alimentaire représente plus de 20 kg par élève et par an (les pertes alimentaires par repas et par convive sont de 120 grammes dans les écoles primaires).

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous préciser les actions que la Ville a mises en place pour aller dans le sens de la lutte contre le gaspillage dans les restaurants scolaires, et de façon plus générale, les mesures prises pour rendre ses cantines plus éco-citoyennes.

Mme DAGORNE : *Je ne reviendrai pas sur la discussion que nous avons déjà eue le 3 mars 2015 au sujet des questions des arrondissements au conseil municipal dont la tradition pose aussi ses limites : on pose parfois des questions dont nous avons déjà les réponses.*

Si les trois questions que vous posez ont un intérêt, pour la globalité des habitants du 7^e arrondissement, je n'en suis pas sûre ; je mets la médiathèque de côté et le foyer Rhodanien des aveugles de Gerland car c'est très important aussi.

J'en aurais profité pour interroger le maire de Lyon et président de la Métropole sur des projets qui impactent l'arrondissement, de manière quotidienne notamment les jardins, le parc Blandan puisque c'est une promesse qui ne verra sans doute pas le jour pendant ce mandat et, là on

est sur un gros projet structurant de l'arrondissement ; l'avancée des travaux d'aménagement de Garibaldi sur notre arrondissement et éventuellement j'aurais repris ma petite question sur la crèche à venir sur le 7^e arrondissement puisqu'en matière de petite enfance, il y a des choses à faire.

Il y aurait peut-être eu d'autres thèmes que l'on aurait pu choisir dans le cadre d'une tradition qui perdure et qui à mon avis est très formelle, même un peu trop puisque les questions que vous posez concernent soit la politique de la ville de Lyon, soit un accompagnement de la Ville sur des projets sur lesquels on pourrait avoir des questionnements sur ces questions très formelles.

Nous voterons les questions pour lesquelles nous aimerions avoir des réponses.

Mme LA MAIRE : Si vous souhaitez des réponses, c'est que vous reconnaissez que ces questions peuvent intéresser les citoyens de notre arrondissement ; c'est vrai que beaucoup d'autres questions pourraient être posées. Mais les restaurants scolaires intéressent tous les enfants de notre arrondissement et tous les parents. La médiathèque de Gerland est tellement emblématique du renouveau de la politique culturelle qu'elle aura des clients au-delà des gerlandais, elle va intéresser tout l'arrondissement. Et en ce qui concerne l'EHPAD des Girondines, c'est une nouvelle conception d'un établissement.

Je sais que l'on aurait pu poser d'autres questions mais on n'est pas à la fin du mandat et on aura l'occasion d'en poser de nouvelles.

Madame la Maire met la 1^{ère} question aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire met la 2^{ème} question aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire met la 3^{ème} question aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h30.